

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021

Compte rendu affiché le 30/09/2021

Le 29 septembre 2021 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

ETAIENT PRESENTS

L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, M. PABOEUF, adjoints,
M. LE GENTIL, V. AIT TALEB, J.-Y. LOURY, L. ALLIAUME, Q. JAGOREL, B. TANCRAZ, J.-L. VAULEON, N. LUCAS, R. TREGUER, L. FAROUJ, E. SAUVAGET, M. TOMASI, G. LE BRIS, S. TOUZEAU, N. JAOUEN, S. MACÉ, T. PHAM, T. ANNEIX, C. GOYAT, A. BIDAULT, S. LAPIE conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES

S. LABOUX MORIN, N. LOGEAIS-PIEL, R. PIEL

POUVOIRS

S. LABOUX MORIN à K. LEPINOIT-LEFRÊNE, N. LOGEAIS-PIEL à A. LANDAIS, R. PIEL à A. BIDAULT

SECRETAIRE

T. PHAM

T. PHAM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le secrétaire est désigné, la Maire ouvre la séance.

T. ANNEIX : Madame la Maire, chers collègues, les élus de Betton Responsable et Solidaire souhaitent vous informer sur leur position concernant l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet dernier. Ayant quitté l'assemblée au point numéro 3, il nous est bien évidemment impossible de valider l'ensemble du procès-verbal. Deuxième raison et la plus importante. Comme vous le savez Madame la Maire, les élus de Betton Responsable et Solidaire ont adressé le 26 juillet dernier, un courrier à Monsieur le Préfet, afin qu'un examen attentif du déroulé de la délibération numéro 3 soit effectué. Notre demande a été jugée recevable. En effet, un courrier du secrétariat général de la préfecture nous a été adressé le 2 août, nous informant que celui-ci vous avait sollicité, madame la maire pour apporter des précisions, et qu'à la suite de vos éclairages, les élus de Betton Responsable et Solidaire auront communication des éléments demandés par le service préfectoral. Le secrétariat général de la préfecture, que j'ai contacté hier après-midi, m'informait que le dossier était en instruction. Pour ces raisons, nous nous abstenons concernant l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2021. Merci Madame la Maire.

Mis aux voix, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 juillet 2021, est adopté à 28 voix « pour » et 5 abstentions (T. ANNEIX, C. GOYAT, A. BIDAULT, S. LAPIE).

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR HAITI

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Le 14 août 2021, un séisme de magnitude 7,2 a frappé la côte sud-ouest d'Haïti, causant des dommages à grande échelle dans toute la péninsule sud du pays. Deux jours seulement après le séisme, la dépression tropicale Grace a déversé des pluies extrêmement fortes dans le sud d'Haïti, provoquant des inondations dans les mêmes zones touchées par le séisme, et rendant l'acheminement des secours encore plus difficile.

Ces deux catastrophes consécutives exacerbent les vulnérabilités préexistantes, et aggravent considérablement une situation humanitaire déjà précaire.

Cités Unies France, réseau de collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale auquel adhère la Ville de BETTON, a ouvert un fonds de solidarité à destination des collectivités haïtiennes. Ce fonds doit accorder la priorité aux besoins des haïtiens en renforçant les capacités des collectivités territoriales touchées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

▪ **DE VERSER** à Cités Unies France une subvention exceptionnelle de 2.000 €, au titre du fonds de solidarité à destination d'Haïti.

T. ANNEIX : Combien reste-t-il dans cette « cagnotte » non affectée pour les subventions ? Quelles sont les sommes allouées pour pouvoir les cibler sur des actions de solidarité ou ailleurs ?

L. BESSERVE : L'enveloppe initiale était de 5.000 €.

T. FAUCHOUX : Il y avait une enveloppe au départ de 5.000 €, et il restait 3.500 €. Donc moins 2.000€ pour cette subvention, il reste 1.500 €.

L. BESSERVE : Bien entendu, si l'on était amené à être solidaire face à une situation d'urgence, que ce soit dans d'autres pays ou dans notre pays, même au-delà de l'enveloppe allouée, par une décision modificative, on aurait bien sûr ce débat entre nous.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2. **VŒU SANTE AU TRAVAIL**

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, CDG 35, pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, au Président de la Région, au département et au SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire a aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions de ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'adopter le vœu sur la santé au travail des agents territoriaux demandant :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques.
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales.
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins.

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- La possibilité pour les médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché.
- un stage obligatoire de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** ce vœu de soutien au CDG 35 dans l'exercice de ses missions sur la santé au travail.

A. BIDAULT : Madame la Maire, chers collègues, notre intervention ne correspond pas à une question mais à une observation. Nous allons voter ce vœu politique exprimé par le CDG 35, le bras du département pour qu'il applique sa politique sociale. Même si notre canton est passé au centre droit lors des dernières élections, l'Ille et Vilaine est aujourd'hui dirigée majoritairement par des élus issus de groupes solidaires et/ou écologistes. Ce texte se positionne clairement contre la méthode et l'action du gouvernement LREM (*La République En Marche*) en l'appelant à être cohérent et en demandant de modifier la loi pour lutter contre la pénurie médicale constatée sur une large partie du territoire français, dont notre département.

Votre majorité, en votant ce vœu, semble nous proposer un exercice d'équilibriste afin de ménager la majorité départementale socialiste par son vote contre le gouvernement, après avoir ménagé la majorité présidentielle dans sa composition.

Mis aux votes, le vœu est adopté à l'unanimité.

3. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET EN POSTE D'ANIMATEUR A TEMPS COMPLET

(Rapporteur : L. BESSERVE)

A la suite de la mutation de la cheffe du service écoles-périscolaires, il a été procédé au recrutement, début juillet, d'un agent sur le grade d'animateur. Il est proposé de transformer le poste correspondant afin de pouvoir nommer l'agent retenu à la suite du jury de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE TRANSFORMER** l'emploi d'adjoint d'animation à temps complet, créé par délibération n°20-72 du 08/07/2021 en emploi d'animateur à temps complet, à compter du 15 septembre 2021.

A. BIDAULT : Madame l'Adjointe aux affaires scolaires, nous allons voter pour cette transformation de poste mais nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements sur l'organigramme actuel du service. Mme Françoise UGUET était cheffe de service il y a peu et avait à ses côtés une coordinatrice pour le périscolaire. Ces deux postes ont plus ou moins été fusionnés dans la fiche de poste de Mme Anita FAUCHEUX qui était adjointe d'animation à temps complet et qui a été mutée cet été. Dans cette délibération, son poste est transformé depuis 15 jours en emploi d'animateur à temps complet. Bien que vous nous ayez rapidement expliqué la situation en marge de la commission enfance de la semaine dernière, pourriez-vous nous indiquer qui dirige aujourd'hui le service, s'il existe une personne coordinatrice du dispositif périscolaire et si un plan de formation a été mis en place afin que l'animateur indiqué dans cette délibération puisse obtenir la qualification et les compétences d'un adjoint d'animation? Merci pour votre réponse.

M. PABOEUF : J'ai eu l'occasion d'échanger en marge de la commission sur cette transformation de poste, ce que je vous expliquais c'est que les collectivités recrutent soit des agents contractuels soit des agents statutaires. En l'occurrence la précédente occupante du poste était un agent contractuel, elle occupait un poste qui était fléché adjoint d'animation, c'est-à-dire un niveau moins élevé qu'animateur, pour qu'en tant que contractuelle elle puisse exercer dans le cadre de ce poste. La personne qui a été recrutée est un fonctionnaire de la fonction publique territoriale, qui se trouve être titulaire du grade d'animateur territorial, donc le poste a été transformé pour qu'il puisse y correspondre. De fait la personne qui a été recrutée exerçait des fonctions similaires de chef de service des écoles et du périscolaire dans une autre collectivité du département, et il est aujourd'hui sur des missions équivalentes. Au sein du service, le poste qui était fléché sur la coordination existe toujours. Le fonctionnement des différents postes a changé. Au sein du service nous avons dans les bureaux une personne en charge du service écoles-périscolaire, qui encadre les directeurs périscolaires et leurs équipes, qui encadre les ATSEM et qui encadre deux agents au bureau, actuellement l'une positionnée sur l'appui aux écoles, et l'autre positionnée sur la relation aux familles. Le travail de planning, de coordination, est assuré par le chef de service en lien avec les directeurs périscolaires, et en lien avec l'agent qui assure le suivi avec les familles notamment. Mais la mission de coordination est bien assurée par le chef de service avec ses équipes en fonction de quelle coordination on parle. S'il s'agit de coordination au sein des équipes périscolaires ce sont les directeurs d'accueil de loisirs périscolaires, qui sont 3, s'il s'agit de coordination avec les écoles et de fluidification des relations, c'est le chef de service en lien avec le poste de relations aux écoles. Depuis ces dernières années, les moyens alloués au fonctionnement du service et à sa bonne gestion, en lien avec les différents partenaires, ont été augmentés.

L. BESSERVE : Merci pour ces explications précises. Je pense que sur le site l'organigramme de l'ensemble des agents de la collectivité doit être consultable, si ce n'est pas le cas on le fournira. Les ressources humaines sont en perpétuel mouvement, des gens qui s'arrêtent, des gens qui partent, des gens qui évoluent, et donc le cadre n'est pas rigide et heureusement, quelquefois il faut un peu de souplesse, et c'est pour cela qu'on a toutes ces délibérations de transformation de poste.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

4. MODIFICATION DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS SOLLICITE PAR RENNES METROPOLE – PROGRAMME 2015/2020 VOIRIE EP, SECTEUR TREGOR, PLACE CHARLES DE GAULLE

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L1111-10 III, L5215-26 et L5217-7 ;

Vu l'article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021, supprimant le dispositif dérogatoire de récupération du FCTVA sur les versements de fonds de concours entre collectivités sur les opérations effectuées sur le domaine public routier, à compter du 1er janvier 2021 ;

Vu l'arrêté n°A19.084 du 15/01/19 de Rennes Métropole sollicitant la commune de Betton pour le versement de fonds de concours sur les opérations du programme 2015-2020 de travaux de voirie et d'éclairage public, et de réaménagement du secteur de Trégor (phase2), ainsi que de la place Charles de Gaulle à Betton ;

Vu la délibération de la commune de Betton n°19-17 du 06/02/19 approuvant le versement de fonds de concours sur les opérations du programme 2015-2020 de travaux de voirie et d'éclairage public, et de réaménagement du secteur de Trégor (phase2), ainsi que de la place Charles de Gaulle à Betton ;

Considérant que les fonds de concours sollicités ne pourront pas excéder 50 % de la part des études et travaux financés, hors subventions, par Rennes Métropole, étant précisé que la participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet d'investissement.

Dans le cadre des opérations du programme 2015-2020 de travaux de voirie et d'éclairage public, et de réaménagement du secteur de Trégor (phase2), ainsi que de la place Charles de Gaulle sur la commune de Betton, suite à l'arrêté de Rennes Métropole n° A19.084 du 15/01/19 et par délibération de la commune n°19-17 du 06/02/19, la commune de Betton a approuvé le versement des fonds de concours suivants à Rennes Métropole :

	Montant opération à la charge de Rennes Métropole (TTC)	Taux fonds de concours	Montant estimé des fonds de concours (TTC)
Programme 2015/2020 voirie EP	3 531 000 €	46,5 %	1 641 915 €
Secteur Trégor	850 000 €	50 %	425 000 €
Place Charles de Gaulle	1 100 000 €	50 %	550 000 €
TOTAL			2 616 915 €

Conformément aux dispositions de l'article L 1615-2 alinéa 5 du CGCT, la commune pouvait jusqu'à récupérer le FCTVA sur les versements de fonds de concours relatifs à des opérations réalisées sur le domaine public routier.

Cependant, en raison de la mise en place de l'automatisation de récupération du FCTVA par l'article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021, le dispositif dérogatoire de récupération du FCTVA prévu à l'article L 1615-2 alinéa 5 du CGCT, évoqué ci-dessus, a été supprimé.

Par conséquent, la commune ne pouvant désormais plus récupérer le FCTVA sur les versements de fonds de concours effectués à compter du 1er janvier 2021, il convient que les prochains versements effectués par la commune soient établis sur des montants hors taxes (HT). De la même façon, le montant définitif des fonds de concours sera déterminé en appliquant le taux de financement indiqué ci-dessus au montant HT définitif des opérations, diminué des éventuelles participations reçues.

A ce jour, plusieurs acomptes de fonds de concours ont été demandés sur les années précédentes à hauteur des montants indiqués dans le tableau suivant :

	HT	TVA	TTC
Programme 2015/2020 voirie EP	866 666,66 €	173 333,34 €	1 040 000,00 €
Secteur Trégor	333 333,34 €	66 666,66 €	400 000,00 €
Place Charles de Gaulle	450 000,00 €	90 000,00 €	540 000,00 €
TOTAL	1 650 000,00 €	330 000,00 €	1 980 000,00 €

Les acomptes 2020 (1 780 000 € TTC) n'ayant toutefois pas pu être réglé par la commune de Betton avant le 1er janvier 2021, la commune ne pourra donc pas récupérer le FCTVA sur ces dépenses. Il convient donc que Rennes Métropole rembourse le trop-perçu de 296 666,66 € à la commune.

Afin de neutraliser l'effet des versements d'acomptes TTC de fonds de concours à Rennes Métropole, le solde du fonds de concours sera calculé en ne prenant en compte que les montants HT déjà versés.

A titre informatif et en attendant le relevé définitif des dépenses et recettes des opérations, l'échéancier prévisionnel de versements des fonds de concours est revu comme suit :

	2019	2020	2021 (solde)	TOTAL
Programme 2015/2020 voirie EP	366 666,66 €	500 000,00 €	501 595,83 €	1 368 262,49 €
Secteur Trégor		333 333,34 €	20 833,33 €	354 166,67 €
Place Charles de Gaulle	166 666,66 €	283 333,34 €	8 333,33 €	458 333,33 €
TOTAL	533 333,32 €	1 116 666,68 €	530 762,49 €	2 180 762,49 €

Les autres dispositions de la délibération du conseil municipal 19-17 du 06/02/19 demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications de versement du fonds de concours sollicité par Rennes Métropole, dans les conditions présentées dans la présente délibération, venant modifier la délibération n°19-17 du 06/02/19 ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5. MODIFICATION DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS SOLLICITE PAR RENNES METROPOLE – OPERATION DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°7 (Rapporteur : Q. JAGOREL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L1111-10 III, L5215-26 et L5217-7 ;

Vu l'article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021, supprimant le dispositif dérogatoire de récupération du FCTVA sur les versements de fonds de concours entre collectivités sur les opérations effectuées sur le domaine public routier, à compter du 1er janvier 2021 ;

Vu l'arrêté n°A20.167 du 06/02/20 de Rennes Métropole sollicitant la commune de Betton pour le versement de fonds de concours sur l'opération de suppression du passage à niveau n°7 à Betton ;

Vu la délibération de la commune de Betton n° 20-11 du 13/02/20 approuvant le versement de fonds de concours à Rennes Métropole sur l'opération de suppression du passage à niveau n°7 à Betton ;

Considérant que les fonds de concours sollicités ne pourront pas excéder 50 % de la part des études et travaux financés, hors subventions, par Rennes Métropole, étant précisé que la participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet d'investissement.

Dans le cadre de l'opération de suppression du passage à niveau n°7 sur la commune de Betton, suite à l'arrêté de Rennes Métropole n° A20.167 du 06/02/20 et par délibération de la commune n°20-11 du 13/02/20, la commune de Betton a approuvé le versement d'un fonds de concours à Rennes Métropole, estimé à 1 958 000 € TTC, correspondant à 15,58 % du montant de l'opération engagée par Rennes Métropole (12 570 000 € TTC).

Conformément aux dispositions de l'article L 1615-2 alinéa 5 du CGCT, la commune pouvait jusqu'à récupérer le FCTVA sur les versements de fonds de concours relatifs à des opérations réalisées sur le domaine public routier.

Cependant, en raison de la mise en place de l'automatisation de récupération du FCTVA par l'article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021, le dispositif dérogatoire de récupération du FCTVA prévu à l'article L 1615-2 alinéa 5 du CGCT, évoqué ci-dessus, a été supprimé.

Par conséquent, la commune ne pouvant désormais plus récupérer le FCTVA sur les versements de fonds de concours effectués à compter du 1er janvier 2021, il convient que les prochains versements effectués par la commune soient établis sur des montants hors taxes (HT). De la même façon, le montant définitif du fonds de concours sera déterminé en appliquant le taux de financement indiqué ci-dessus au montant HT définitif de l'opération.

A titre informatif et en attendant le relevé définitif des dépenses et recettes de l'opération, l'échéancier prévisionnel de versements du fonds de concours est revu comme suit sur la base du montant HT recalculé du fonds de concours, soit 1 631 666,68 € HT :

2021	2022	2023	2024	Total estimé
4 215,06 €	94 118,28 €	766 666,67 €	766 666,67 €	1 631 666,68 €

Les autres dispositions de la délibération du conseil municipal 20-11 du 13/02/20 demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

▪ **APPROUVE** les modifications de versement du fonds de concours sollicité par Rennes Métropole, dans les conditions présentées dans la présente délibération, venant modifier la délibération n°20-11 du 13/02/20 ;

▪ **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

6. CHARTE DE LA CONSTRUCTION ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE : ADOPTION

(Rapporteur : F BROCHAIN)

L. BESSERVE : Notre ambition et notre volonté sont et ont toujours été de répondre à de multiples enjeux dans ce domaine, en leur donnant une cohérence et un équilibre : logements pour tous dans le respect du Programme Local de l'Habitat, prise en compte des enjeux de la population (maintien à domicile, baisse du nombre d'habitants par logement), intégration des conséquences du réchauffement climatique. Au regard de ces points incontournables pour nous élus, nous accompagnerons donc la nécessaire construction de logements en préservant l'identité de la Ville de BETTON et sa qualité urbaine pour le bien-vivre des habitants actuels et futurs. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ici ce soir la Charte de la Construction et de la Promotion Immobilière.

La parole est donnée à F. BROCHAIN, rapporteur de la délibération.

La Ville de Betton a la volonté de construire une agglomération durable avec une production urbaine qui s'inscrit dans un processus maîtrisé, adapté et performant en termes économiques, par ses formes architecturales et par ses qualités d'usages.

Cette volonté doit être reconnue et partagée avec les différents acteurs de la ville et en premier lieu avec les professionnels de la construction et de l'aménagement. Pour cette raison, la Ville de Betton a décidé de s'inscrire dans une démarche partenariale avec ces professionnels.

Un groupe de travail composé de 9 élus, avec l'appui des services, a ainsi été constitué au mois de janvier 2021, afin d'élaborer une charte de la construction et de la promotion immobilière, applicable, dans un premier temps, aux seuls immeubles collectifs, en vue de :

- Répondre aux engagements de programme de mandat, en établissant un cahier des charges à remettre à chaque promoteur et leur architecte,
- Ne pas subir les pressions des promoteurs,
- Avoir un projet financièrement accessible pour tout acquéreur.

Le groupe de travail s'est réuni à 7 reprises, et il a permis de se constituer une culture commune. La commission Aménagement du Territoire, Développement Durable et Mobilités, quant à elle, a été régulièrement informée de l'avancement des réflexions dans ses séances des 27 janvier, 22 avril et 14 septembre 2021.

La Charte présente ainsi les exigences et les attentes de la municipalité en termes d'habitat durable et d'intégration urbaine et paysagère, traduites dans le cadre de 6 thématiques :

- Le vivre ensemble,
- Les ambitions énergétiques
- Les ambitions écologiques,
- Les ambitions végétales,
- Les ambitions liées au confort d'usage,
- La gestion des chantiers.

Chaque thématique détaille les objectifs et les préconisations.

Document politique, la charte vient en complément du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en vigueur, qui reste le cadre juridique au regard duquel les projets sont instruits. De même, les règles du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Rennes Métropole constituent un socle sur lequel s'appuie notre démarche.

Elle s'inscrit résolument dans une démarche d'urbanisme de projet où le dialogue et le partage sont privilégiés. Elle sera systématiquement proposée à la signature à titre d'engagement aux professionnels de la construction et de l'aménagement. Elle a été souhaitée comme un outil simple et opérationnel pour accompagner les porteurs de projets depuis la conception d'un projet à sa livraison.

La charte tiendra compte des évolutions législatives et réglementaires, des retours d'expériences. Elle a donc vocation à évoluer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** la charte de la construction et de la promotion immobilière telle que présentée ;
- **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

T. ANNEIX : Tout d'abord une remarque d'ordre général. Enfin un acte politique qui va dans le bon sens. Pour notre part, nous serions allés un peu plus loin ; avec des possibilités de recours éventuels, par exemple. Comme nous l'avons fait remarquer lors de la commission du 14 septembre dernier, l'intitulé de ce document adressé aux professionnels, qui nous est présenté ce soir, est quelque peu déconcertant. « Charte de la construction et de la promotion immobilière », le message envoyé par ce titre laisse à penser que la ville de Betton s'engage uniquement dans un accompagnement à la construction et à la promotion immobilière. Nous pensons qu'un adjectif qualifiant votre démarche aurait été judicieux.

Revenons maintenant sur le contenu du document. Votre préambule reprenant vos engagements électoraux est en effet nécessaire. Car dans la réalité nous avons constaté le soir de la présentation de cette charte l'écart entre vos attentes et un projet immobilier qui nous était présenté, écart relevé par un de vos colistiers. Par exemple, sur la sobriété énergétique, le choix des matériaux, et d'autre part le coefficient de végétalisation pour un autre projet. Vous indiquez également que les élus seront attentifs au prix de vente et que celui-ci doit être dans le prix du marché. A ma question ce soir-là, sur l'estimation du prix au m² sur le projet qui nous était présenté, la réponse apportée : 3.800 à 4.000 € le m² pour des T3 de 36 à 69 m². Ces tarifs sont révélateurs de l'évolution de notre ville. De nombreux articles et publications, nous alertent sur la flambée des prix au nord de Rennes. A Betton, + 10% dans les appartements anciens, pour les maisons une évolution annuelle de + 15,6 % avec un prix médian de 3.564 €/m².

Notre première question : Avec ces tarifs, ne craignez-vous pas, Madame la Maire, une gentrification de nos anciens quartiers et plus globalement de notre ville ? En parallèle la Directrice Générale d'Archipel Habitat, nous apprend que 21 000 ménages attendent un logement social et que la crise de la COVID-19 a entraîné une diminution du taux de rotation des logements sous les 6%. Cela pose donc la question du lieu pour ces constructions sociales. Ce constat ne démontre-t-il pas les limites de votre volonté de

construire afin de limiter la hausse des prix ? Quels types d'actions pensez-vous apporter pour maîtriser cette évolution des prix ? Un besoin de construire toujours plus et courir après un marché d'investissement et de spéculation, marché reconnu et relevé dans de nombreuses publications professionnelles, ou êtes-vous enclin à engager une réflexion sur un réel aménagement du territoire et pas uniquement sur Rennes Métropole. Nous attendons de votre part, un éclairage sur vos perspectives concernant le cadencement de la délivrance des permis de construire et sur la nature de ces derniers pour les années à venir. Ce document n'étant pas inscrit dans un cadre réglementaire mais plus dans des recommandations et objectifs, nous aurions souhaité en effet plus d'ambitions.

Nous regrettons, également que la charte, proposée ce soir, soit uniquement le résultat de réflexions d'élus. Cette charte étant appelé à évoluer, nous espérons que la prochaine édition associera la population, traduisant ainsi les aspirations des bettonnais dans ce domaine.

Autre point d'actualité au regard de cette charte. Votre souhait d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants ; ce que nous partageons également. A ce propos, à la lecture du compte rendu du bureau municipal du 20 septembre, nous apprenons que vous avez rencontré des représentants d'un collectif de riverains opposés à l'installation d'une antenne relais sur le secteur de La Touche Nicoul. Pouvez-vous Madame la Maire nous informer également sur l'avancée de ce dossier ? En vous remerciant.

L. BESSERVE : Il y a dans votre intervention de multiples thèmes, auxquels nous allons répondre.

F. BROCHAIN : Je vais répondre à quelques éléments sur le document en lui-même de la Charte, et sur le titre déconcertant. Le groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises a pesé chacun des mots qui sont dans cette charte, et chacun d'entre nous pourrait dire que toutes ses idées ne sont pas forcément exprimées dans la Charte, mais c'est aussi une vision collective des résultats et des réflexions qui apparaît dans ce document. Lorsque vous mentionnez la réflexion d'élus uniquement sur cette charte, effectivement c'était un choix qu'on a déjà abordé en commission en janvier, quand on a fait ce premier travail. On a fait le choix de travailler uniquement entre élus en se disant qu'on avait la volonté d'aller vite dans ce travail, qui a duré quand même 9 mois, entre élus qui se sont vraiment impliqués dans la démarche. Il y a eu un travail important qui a été fait au début d'acculturation, qui a été nécessaire. Je pense que si un travail avec la population avait été aussi utile, il aurait aussi contribué à allonger notre délai de production de la charte. Cette 1^{ère} version est pleine de défauts certainement, mais elle est aussi une 1^{ère} version qui nous permet d'avancer, et c'était l'objectif principal qu'on s'était fixé.

Sur les autres sujets, Madame la Maire va certainement y répondre, mais l'idée aussi c'est d'accompagner les promoteurs en exprimant nos idées, et ne plus se laisser guider par les promoteurs comme ça a été souvent une réflexion faite en commission, d'être mis devant le fait accompli. Je pense que ce travail-là, avec la Charte, il sera sûrement plus facile pour expliquer à nos promoteurs ce qu'on veut, et comment on peut construire une ville qui répond aux attentes des bettonnais et des bettonnaises.

L. BESSERVE : je suis agréablement surprise par votre intervention, où vous vous souciez de la construction, alors même que dans votre programme électoral vous disiez *stop à l'urbanisation de la ville de BETTON*. Nous n'avons cessé de répéter, de vous dire que si nous cessons la construction de logements, le logement étant plus rare, évidemment les coûts montent. Alors quand vous dites les coûts de logement montent, c'est l'essence même du fameux Programme Local de l'Habitat (PLH) que nos prédécesseurs ont encouragé au nouveau de la Métropole et sur la plupart des collectivités et aujourd'hui sur toutes les collectivités de la Métropole. Sur cette nécessité de construire je rappellerai juste quelques chiffres : sur BETTON, au PLH, nous sommes engagés à construire 153 nouveaux logements par an. Il faut savoir que sur ces 153 nouveaux logements par an, la moitié sert à maintenir la population, du fait du desserrement des ménages, des enfants qui partent, etc. Il reste donc 80 logements qui accueillent de la population. Il faut savoir que sur le territoire de Rennes Métropole, les 2/3 des logements sont faits pour accueillir ce qu'on appelle le solde naturel, c'est-à-dire nos enfants. Si on veut que nos enfants habitent à moindre coût sur notre territoire, au sens de la Métropole, il faut aussi construire.

Vous dites que 20.000 ménages sont en attente de logements sociaux, ça fait déjà quelques mois que je le disais, effectivement sur la Métropole il y a 22.000 demandes de logements sociaux et c'est aussi la raison pour laquelle nous devons construire des logements sociaux. Via le PLH nous avons des obligations, et donc globalement sur la Métropole nous sommes en train de faire le bilan du PLH. Certains événements font qu'il y a eu beaucoup plus de « libre » ces dernières années que de logements sociaux, mais c'est toujours un objectif politique très fort, de façon à permettre à toutes et à tous de se loger sur notre territoire, quel que soit leurs revenus.

Vous parlez de gentrification, il faut expliquer ce que c'est, cela peut être le fait de s'embourgeoiser, d'avoir des maisons chères. Effectivement aujourd'hui il y a une augmentation et des logements neufs en libre, et des maisons et logements plus anciens, car le territoire est très attractif. Plusieurs

phénomènes à cela : peut-être la LGV (ligne grand vitesse), peut être le confinement, qui fait que de nombreuses personnes en centre-ville, on pense à Paris mais aussi d'autres grandes villes, sont attirées par la Bretagne, par le climat breton, par la dynamique bretonne, et donc c'est quelque chose qui est réfléchi à l'échelle de la Métropole mais pas que. Je voudrais aussi dire que la Présidente de la Métropole et le 1^{er} Vice-président ont fait une rencontre de tous les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) des territoires voisins au cours de cette première année et demi, pour échanger notamment sur la politique du logement, sur l'emploi, sur les transports. Donc il y a vraiment un élargissement de la réflexion à une échelle plus vaste que celle de Rennes Métropole aujourd'hui.

Sur la Charte, vous donnez cet exemple de projet présenté en commission, il faut savoir que quand on élabore une charte on ne stoppe pas tous les projets. C'est comme si lorsque l'on était en révision de PLUi on arrêtait de construire. A un moment les élus réfléchissent à une charte, et puis il y a des projets qui ont déjà été travaillés. Il faut un certain temps d'élaboration pour construire et envisager un projet, donc la charte elle sera transmise à tous les aménageurs et les constructeurs, et ils devront prendre en compte cette charte dès lors qu'ils réfléchiront à leurs projets.

Sur le projet d'antenne, c'est un autre sujet complètement différent de la charte de la construction. Sans reprendre toute l'histoire, sur BETTON nous avons 4 opérateurs (ORANGE, BOUYGUES, SFR et FREE), tous installés aujourd'hui dans le clocher de l'Eglise, et FREE qui a un contrat d'itinérance avec ORANGE, c'est ni plus ni moins qu'une location des installations à ORANGE pour pouvoir offrir à ses clients la disponibilité pour la téléphonie mobile. Donc depuis de nombreux mois voire années, FREE recherche à s'implanter sur BETTON. Il y a avait cette recherche d'une 4^{ème} antenne dans le clocher de l'Eglise, avec des choses en extérieur, on leur avait demandé de travailler sur quelque chose de beaucoup plus esthétique, le bâtiment de l'Eglise étant quand même un bâtiment historique, et donc de travailler à l'intérieur. Au moment où ils ont tout élaboré et trouver comment il allait faire pour les installations, il y a eu un refus du diocèse sur l'installation d'une 4^{ème} antenne au sein du clocher. On a commencé à rechercher aux alentours, en essayant de trouver des tissus urbains plus lâches, pas forcément en centre-ville mais en périphérie de la zone urbanisée, et au regard aussi de ce qu'ils souhaitaient pour couvrir le territoire de la commune, c'était plutôt le nord-ouest limite urbaine qui était recherché. C'est un travail qui a été mené en commission également et cette réflexion sur la Touche a été proposée à cet opérateur FREE. Aujourd'hui il y a eu un dossier de déposé au mois de juin, avec une consultation par internet pour la population et il y a aussi eu en mairie un cahier d'observations mis à disposition ainsi que ce dossier, et de nombreuses remarques y ont été déposées. Nous avons, suite à toutes ces remarques, souhaité rencontrer le collectif de la Touche, pour avoir un échange direct avec les élus. Nous avons convenu de reprendre contact avec l'opérateur pour rechercher d'autres sites, sachant qu'il y a toujours ces 3 impératifs ou contraintes : être proche des habitations pour pouvoir les desservir le mieux possible, sans être trop proche non plus par rapport au paysage, et par rapport aussi au principe de précaution même si de nombreuses études ne montrent pas de lien direct sur les conséquences de la proximité d'une antenne sur la santé. Aujourd'hui on en est là, si la Ville accordait cet espace à FREE, cela nécessiterait une délibération en conseil municipal, chose qui n'a pas été mise à l'ordre du jour. Nous sommes toujours dans la réflexion, la commune n'a pas validé le site en l'état puisque c'était un projet d'antenne conjoint avec BOUYGUES de 38 mètres de haut. Nous sommes toujours en relation avec FREE, sachant que cet opérateur recherche aussi dans le privé. Les terrains communaux qui correspondraient à une bonne desserte de la téléphonie mobile tout en n'impactant pas trop la population, que ce soit par la proximité de maison d'habitation, ou par la proximité d'équipements publics, notamment ici le stade de la Touche, tout en n'impactant pas le paysage, c'est une équation assez difficile à résoudre. Il faudra peut-être à un moment qu'on mette soit les équipements publics, soit le paysage, soit la proximité des habitations à un niveau inférieur, de manière à trouver un terrain. Mais ce n'est pas sûr que la commune ait à disposition un terrain qui convient pour FREE aujourd'hui. Voilà où en est le dossier, rien n'est signé, nous sommes toujours en train d'explorer, voir ce qui peut être fait, sachant que eux souhaitent aller assez vite car ça fait un certain nombre d'années qu'ils recherchent sur la ville, et aujourd'hui ils se sont clairement tournés vers le privé également.

T. ANNEIX : Pour rebondir, si je comprends bien, la collectivité ne serait pas favorable à délivrer un permis de construire pour le projet comme il nous a été présenté lors de la commission? La collectivité serait défavorable à l'heure actuelle à l'implantation de cette antenne relais sur la Touche Nicoul, ce qui nous avait présenté lors de la commission, et donc l'opérateur actuellement chercherait des terrains privés pour pouvoir implanter ce type d'antenne, avec les contraintes techniques que doivent avoir les opérateurs ?

L. BESSERVE: La collectivité n'est pas favorable à l'implantation d'une antenne de 38 mètres sur son territoire.

T. ANNEIX : En allant un peu plus loin dans la réflexion, si l'opérateur FREE acte une opération pour une implantation sur un terrain privé à proximité puisqu'il y en a, qu'est-ce que la collectivité fera ? Quelle est votre volonté, en connaissant la réglementation sur l'implantation des antennes relais, en effet on ne demande pas grand-chose à la collectivité ?

L. BESSERVE : Qu'est-ce que la collectivité peut faire ? Aujourd'hui, sur une parcelle privée, la commune ne peut rien faire. Peut-être tenter quand même une atteinte au paysage, si c'est une antenne de 60 mètres. Mais il y a des jurisprudences qui disent que les antennes font partie du paysage en général. La possibilité de s'opposer à une antenne de téléphonie mobile sur un terrain privé est extrêmement limitée pour les collectivités. On a eu le cas sur la zone d'activités de la Renaudais, où on a eu une implantation d'antenne il y a quelques années, et la collectivité n'a rien pu faire contre cette implantation d'antenne, qui est à proximité directe des habitations, c'est-à-dire à 10 mètres.

T. ANNEIX : Une dernière remarque Madame la Maire. Lors de cette commission où il nous avait été présenté les 3 projets, le projet dans le clocher, le projet à la Touche Nicoul et un projet limitrophe de la commune de Saint-Grégoire, un des membres de la commission avait dit *ça serait mieux que ce soit vraiment sur la commune de Saint-Grégoire*. C'est-à-dire que ce type d'équipement, tout le monde y est plutôt favorable, mais plutôt chez les autres. Je pense qu'il faut un peu plus de clarté et de volonté politique. Si on pense que c'est mieux chez les autres que chez soi, c'est un petit peu comme les déchetteries et d'autres équipements où on dit *pas dans mon jardin*, si on pense que ce n'est pas bon dans son jardin ce n'est pas bon dans le jardin du voisin non plus.

L. BESSERVE : Il y a des mises à disposition d'informations (*site internet cartoradio*), en allant sur ce site on voit clairement que FREE a une antenne sur Melesse, sur Chasné, sur Thorigné, sur Saint-Grégoire, qui vient irriguer partiellement la commune de BETTON, mais plutôt dans sa périphérie. Aujourd'hui FREE pourrait dire que ce sont les communes qui ont accueilli les antennes de FREE qui viennent alimenter le territoire de BETTON, c'est toute la complexité.

T. ANNEIX : Et la négociation avec le diocèse, qui a refusé ?

L. BESSERVE : Le diocèse refuse, mais les élus nous sommes allés voir physiquement l'installation des 3 antennes dans le clocher, et clairement il n'y a pas la place pour installer une 4^{ème} antenne en l'état actuel des technologies. On pourrait imaginer des technologies qui réduisent, qui miniaturisent toutes ces installations, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas et c'est clairement impossible d'installer une 4^{ème} antenne dans le clocher.

C. GOYAT : J'ai une question par rapport à la Charte. Je me demande comment le promoteur va être amené à respecter la Charte ? Si le promoteur la signe mais ne respecte pas ce qui est écrit, ça se passe comment ?

F. BROCHAIN : Comme je le disais tout à l'heure, la charte n'est pas un document légal mais c'est quand même une incitation forte. Elle sera soumise à la signature de tous les promoteurs qui interviennent sur la Ville. S'il ne la signe pas, ça sera une réflexion que l'on pourra avoir en se disant est-ce que ce promoteur a toujours intérêt à travailler avec la Ville. S'il n'a pas la même conviction que celle qui est portée par notre charte, il s'auto-éliminera d'une certaine manière.

C. GOYAT : Et si il la signe et que finalement il y a des choses qu'il ne fait pas ?

F. BROCHAIN : On s'en souviendra, c'est tout ce qu'on peut faire. On ne pourra pas lui faire un procès, ce n'est pas un document juridique.

Peut-être que je ne l'ai pas dit mais la charte de la Ville de BETTON ne s'est pas construite uniquement par la réflexion des élus, on a aussi regardé beaucoup de chartes qui sont faites en France en général et dans la région en particulier, et cela a aussi guidé notre réflexion.

Avant qu'on ne passe au vote je voudrais remercier vivement les élus qui ont participé à ce groupe de travail, parce que ça a été un investissement fort, beaucoup de temps passé d'acculturation, de partage de connaissances. Des échanges qui ont toujours été de qualité, quelle que soit la vision politique des élus, ce qui a permis des réflexions de fond. Et je ne voudrais pas oublier dans ces remerciements le support des services de la Ville, en particulier celui de Chantal TREGUER, et du service communication, qui nous ont beaucoup aidés.

L. BESSERVE : Je m'associe à ces remerciements au groupe de travail qui a élaboré cette charte.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

7. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE DE BETTON ET LA VILLE DE BETTON - 2021-2024

(Rapporteur : T. FAUCHOUX)

La commune de Betton bénéficie d'une vie associative riche, diversifiée et active. Par leurs actions au quotidien les associations poursuivent des objectifs majeurs pour le développement local et la vie du territoire. Elles contribuent grandement au lien social et au vivre ensemble et s'inscrivent en complémentarité de l'action publique au service de l'Intérêt général et du bien commun. Sensible à la place essentielle qu'occupent les associations dans la vie du territoire, la Ville de Betton a fait le choix d'une politique de soutien important aux associations.

Le renouvellement de cette convention atteste du soutien de la Ville à l'Ecole de musique et à la culture en général. Cette convention représente pour partie la politique culturelle que la municipalité souhaite développer au cours de la mandature et constitue l'un des aspects du projet associatif de l'association.

Cette politique culturelle envisage la culture dans sa globalité :

- La culture comme élément majeur du lien social et du vivre ensemble,
- La culture comme moyen d'épanouissement et de reconnaissance
- La culture comme vecteur d'éducation, d'apprentissage, d'inclusion et d'insertion

Les relations formalisées sous forme de convention d'objectifs répondent à trois exigences fondamentales : la transparence dans l'utilisation des fonds publics, le bon usage des lieux mis à disposition et le respect de l'autonomie de gestion des associations.

Fort de ses 330 adhérents, l'Ecole de musique de Betton propose des cours de formation à travers des cours individuels et cours collectifs mais aussi des ensembles instrumentaux et ou vocaux ainsi que des propositions de différentes esthétiques musicales et de pratiques musicales. Elle est également impliquée dans une démarche d'éducation artistique et culturelle par ses cours d'Eveil musical, ses interventions sur le temps scolaire ou son implication dans les temps périscolaires. Elle participe également à l'animation et au rayonnement de la commune par des manifestations.

21 salariés (7,2 équivalents temps plein) assurent les différents cours et animations.

La convention d'objectifs établie entre la commune et l'association est arrivée à son terme le 9 septembre 2021. L'écriture de cette nouvelle convention est le résultat d'une réflexion avec l'association et les membres de la commission Culture Vie associative, sport. Trois commissions municipales et deux rencontres avec l'EMB ont permis de définir de nouvelles orientations pour les trois prochaines années.

L'association et la Ville se sont fixées comme objectif général pour cette convention :

- Positionner l'EMB comme un acteur de la vie culturelle locale par des actions d'apprentissage, de diffusion, d'animation et par le développement de partenariats

De nouveaux objectifs ont été définis :

- Démocratiser l'enseignement musical en s'adressant à un public le plus large possible
- Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'accès à la culture et à la pratique musicale
- Accompagner les activités musicales individuelles et collectives diversifiées, pour les bettonnais
- Développer un partenariat dans le cadre de la saison culturelle municipale : travailler, jouer le répertoire des artistes programmés et accompagner les élèves dans leur vie de spectateur
- Conforter l'Ecole de musique comme l'un des acteurs de la dynamique de vie de la Cité, du lien social et du vivre ensemble

- Stabiliser et renforcer la participation de l'Ecole de musique aux temps périscolaires entendus comme temps d'animation et de découverte de la pratique et de la culture musicale

Au-delà de ces objectifs généraux, il a semblé utile d'intégrer des enjeux sociétaux sur lesquels l'Ecole de musique prend des engagements :

- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie et la gouvernance de l'association
- Encourager l'égalité Femmes-Hommes dans l'accès aux pratiques et dans la vie et la gouvernance de l'association
- Développer les circuits courts et les achats responsables dans la vie de l'association
- Prendre en compte les questions environnementales et la biodiversité

Le mode de calcul de la subvention mis en place depuis 2015 connaît une évolution. Après plusieurs années, il ne permettait plus de prendre en compte les évolutions du nombre d'adhérents jeunes et adultes et d'intégrer de nouveaux enjeux de société auxquels doivent répondre aussi les associations.

La subvention pourra varier chaque année selon deux critères :

- % évolution du coût de la vie
- % évolution du nombre d'adhérents/n-1

Elle connaît par ailleurs deux adaptations pour le versement :

- Une part fixe plus importante est prévue correspondant à 90 % de la base.
- Une part variable sera versée selon les indicateurs de partage déterminés pour chacun des engagements ci-dessous. Cette part variable s'élève à 10% maximum du montant de la subvention. La part affectée à chaque engagement pourra être revue chaque année avec l'association.

Inclusion auprès des personnes en situation de handicap	5%
Inclusion auprès des scolaires, des jeunes, des personnes en difficulté sociale, des personnes âgées	1%
Egalité Femmes-Hommes dans l'accès aux pratiques et dans la vie et la gouvernance de l'association	1%
Développement des achats en circuit court et les achats responsables	1%
Prise en compte des questions environnementales et la biodiversité	1%
Implication des jeunes de – 25 ans dans la vie et la gouvernance de l'association	1%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer cette convention pour trois ans.

T FAUCHOUX, S. ROUANET, S. TOUZEAU et A. BIDAULT ne prennent pas part au vote.

T. ANNEIX : Une toute petite remarque, sur l'égalité hommes-femmes, vous l'avez dit 2 fois, mais c'est écrit « femmes-hommes ». Je pense que l'acculturation doit continuer dans ce domaine.

T. FAUCHOUX : Je partage complètement.

L. BESSERVE : Merci pour ce travail. La vie associative est un vecteur de lien social aussi. Il nous faut sans arrêt avoir cette relation avec les associations, cette attention particulière aux personnes les plus

vulnérables, c'est tout le sens de ces conventions qu'on passe au fur et à mesure des conseils municipaux, en lien avec les associations.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité des élus prenant part au vote.

8. COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT : MODIFICATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A LA COMMISSION PERMANENTE

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Par délibération n°20-57 du 24 juin 2020, Marianne PABOEUF a été désignée représentante de la collectivité au Conseil d'Administration du collège François TRUFFAUT.

Pour une adéquation optimale par rapport aux délégations des adjoints, il est proposé que Karine LEPINOIT-LEFRENE, adjointe en charge de la jeunesse, soit désormais désignée représentante de la Ville au sein de cette instance, au regard du public concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DÉSIGNER** Karine LEPINOIT-LEFRENE représentante de la collectivité au Conseil d'Administration du Collège.

A. BIDAULT : Madame La Maire, notre intervention ne correspond pas à une question mais à une observation. Cette délibération nous remet en mémoire le courrier mensonger et confus que vous aviez adressé aux parents d'élèves de Betton lors de la campagne municipale, courrier qui montrait votre méconnaissance du fonctionnement des instances décisionnelles du collège et la confusion autour de la représentation de la mairie et de Rennes Métropole au conseil d'administration du collège. Si j'en crois les derniers comptes rendus de cette instance, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée pendant les premiers mois de votre mandat, les élus de votre majorité étant souvent excusés voire parfois absents, qu'ils représentent de droit la commune ou soient présents à titre consultatif pour la métropole. Nous apprécions donc cette clarification. Étant donné le découpage des postes d'adjoints de votre bureau, nous trouvons en effet plus cohérent que l'adjointe en charge de la jeunesse siège au conseil administratif du collège où elle sera très probablement présente régulièrement.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

9. RENTREE SCOLAIRE 2021 : POINT D'INFORMATION

(Rapporteur : M. PABOEUF)

Les écoles de Betton ont accueilli à la rentrée 1 315 enfants dont 933 dans les écoles publiques répartis dans 39 classes. Deux ouvertures de classes en maternelle Omblais et Haye Renaud et une fermeture en élémentaire Omblais ont eu lieu.

Après une année qui a nécessité une adaptation de l'organisation de la semaine scolaire pour mettre en œuvre le protocole sanitaire, le choix a été fait d'un retour à une semaine scolaire sur 4,5 jours. Un aménagement de la pause méridienne a été effectué afin de concilier le temps de pause des enfants et celui nécessaire au service de restauration.

Un nouveau bâtiment a été livré à l'école élémentaire de la Haye Renaud permettant d'accueillir 2 classes et 2 espaces périscolaire. La classe mobile installée l'année dernière est restée positionnée dans la cour pour offrir un espace périscolaire supplémentaire dans la mesure où les 2 anciennes salles préfabriquées ont été démolies pendant l'été.

Le Conseil Municipal prend acte de la présente information.

L. BESSERVE : C'était notamment le point de l'organisation de la vie scolaire, et le travail sur les effectifs. Je sais que les services regardent les effectifs, de façon rétrospective pour voir comment cela évolue. Vous voyez sur cette année globalement une stabilisation des effectifs scolaires, malgré un nombre de naissances importants qu'on avait eu en 2018. C'est un indicateur important, qu'on suit régulièrement, au moins deux fois par an. Quelques chiffres : on était souvent sur BETTON, en 2013-2014, aux alentours de 130-140 naissances par an ; en 2018 on a approché les 180 naissances, donc un pic de naissance en 2018. En 2019 et 2020, des chiffres qui sont revenus proches de ceux qu'on avait auparavant, plutôt aux alentours de 130-140, et peut être moins en 2021. C'est juste pour illustrer la difficulté à avoir une

prospective précise à 3-4 ans sur les effectifs scolaires. A une année ou deux on peut avoir cette précision, mais au-delà c'est quelque chose qu'il faut mettre à jour en permanence. On a cette réflexion là aussi au sein de la Métropole, nous faisons partie des communes qui avons des naissances, avec un public jeune important, il y a des communes qui sont confrontées plutôt à des fermetures de classes. Cette année c'est deux ouvertures de classes de maternelle, et une fermeture en élémentaire aux Omblais, donc globalement c'est +1 classe sur BETTON. Les élus ont échangé sur l'aide à la prospective. L'Agence d'Urbanisme (AUDIAR) sur Rennes Métropole aide sur ces prospectives, et il y a tout un travail de fait, qui est demandé par les élus, sur cette prospective d'équipements publics et notamment d'écoles, pour accueillir nos enfants. C'est toujours un sujet très délicat, on est plutôt dans la recherche globale, élus et agents de l'AUDIAR, à trouver une méthode fiable qui permettrait d'avoir une prospective la plus juste possible, mais on n'est qu'au début de définition de la méthode. Ça n'empêche que nos services Vie de la Cité et Aménagement de la Ville ont travaillé depuis de nombreux mois sur cette prospective, et ils commencent à avoir cette méthode, même si elle n'est pas forcément précise, depuis quelques mois on essaye d'avoir cette méthode au regard du nombre de logements qui arrivent, du profil des ménages, et potentiellement des enfants qui seraient scolarisés dans 3 ans. C'est un travail qui va se poursuivre et on pourra le réaborder en commission.

B. TANCRAJ : C'est un questionnement, car on a revu la carte scolaire entre la Haye Renaud et les Omblais, pouvez-vous préciser combien de dérogations ont été accordées ?

M. PABOEUF : Je n'ai pas les chiffres en tête, pour donner un nombre de dérogations il faudrait qu'on fasse les totaux avec les services. On s'était donné des principes directeurs de critères de dérogation, et la zone entre les 2 écoles qui a changé de carte scolaire a été suivie avec plus d'attention. Je n'ai pas de chiffres mais on peut les trouver très facilement dans le tableau de suivi.

L. BESSERVE : Ce qui était important quand même c'était les principes de dérogation, de façon à ajuster et répondre aux souhaits des parents, sachant que quelquefois ce n'est pas bien argumenté. Sur le nombre précis, on pourra le donner. Ce qui est important c'est d'avoir cette capacité à agir aussi au regard des effectifs, et d'avoir ces critères de dérogation.

S. LAPIE : Merci Madame la Maire, merci Madame PABOEUF. Après cet exposé, quelques remarques et questions. Les effectifs scolaires étant stabilisés, vous avez modifié cette année la carte scolaire. Pouvez-vous nous éclairer sur l'application de cette nouvelle carte. Y a-t-il eu des dérogations, des problèmes de déplacements rencontrés par les familles ou autres ?

Concernant l'organisation de la semaine, nous exprimons notre satisfaction du retour des 4,5 jours. Cependant, au-delà du dispositif permettant aux enfants la pratique et la découverte d'activités, nous constatons avec surprise et regret l'absence de l'aide aux leçons. En effet, cette aide qui était proposée permettait aux enfants et aux familles d'être accompagnés. Aide précieuse pour ceux qui présentent des situations complexes et qui facilite l'organisation familiale. Avec une fin d'école à 15h40, il est dommage que cela ne puisse pas se faire. Pouvez-vous nous expliquer l'abandon de ce dispositif, qui est un marqueur social permettant la réussite pour le plus grand nombre ? Est-ce que la mise en place des parcours découvertes s'est fait au détriment de l'aide aux devoirs ? L'abandon de l'aide aux devoirs est-il révélateur de la difficulté que vous rencontrez pour les recrutements d'animateurs et d'encadrants ? Pourrez-vous nous communiquer ultérieurement les tableaux de bord par cycles correspondant aux taux d'encadrements dédiés par écoles ?

Au sujet de la restauration scolaire, nous relayons ici des retours de parents d'élèves et d'enseignants. Nous comprenons pour notre part la complexité d'organisation liée aux protocoles COVID. Cependant, on constate que des enfants déjeunent dans un temps extrêmement court, environ 15 minutes, cela n'empêche pas des retards pour un retour en classe, sur une pause méridienne de 2 heures. Nous pensons qu'il y a une marge de progression possible.

Dernier point, la grève nationale du jeudi 23 septembre a entraîné de nombreuses difficultés et d'organisation pour les familles. Serait-il possible d'avoir un bilan global de cette journée ?

M. PABOEUF : Merci de vos questions. Pourquoi avoir modifié la carte scolaire ? Parce qu'il s'agissait d'anticiper les arrivées de population à l'est, et notamment des livraisons de logements qui arrivaient dès 2021. On a eu l'occasion de l'expliquer plusieurs fois, on a déplacé la limite est-ouest du canal vers la voie ferrée, considérant qu'à moyen terme la pression sur l'école de la Haye Renaud sera plus importante que la pression actuelle sur l'école des Omblais, sachant qu'actuellement les 2 écoles connaissent des progressions similaires et des effectifs qui se rapprochent. Sur la question des dérogations, j'y ai déjà répondu dans la mesure du possible ce soir.

Sur la question des 4,5 jours et de la mise en œuvre de l'aide aux leçons dans le cadre des temps périscolaires, comme j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer en commission, l'aide aux leçons n'a pas pu être mise en place aujourd'hui du fait du début d'année et du protocole sanitaire puisque, à titre d'exemple, dans les 2 plus grandes écoles on a 4 groupes-classes en élémentaire dans chacune des écoles. Donc a minima pour proposer et des parcours découvertes, et de l'aide aux leçons, et des ateliers libres, qui ne sont pas un temps de garderie mais bien des propositions d'animations plus spontanées au regard de l'ambiance et de l'humeur d'un groupe, il nous faut 12 espaces différents pour ne pas brasser les enfants, et ce n'est pas possible. Sur la question d'organiser les parcours découvertes au détriment de l'aide aux leçons, et l'abandon du dispositif d'aide aux leçons, je trouve les propos un peu exagérés, puisque je pense que les parcours découverte sont tout aussi importants pour les enfants bettonnais, pour leur donner accès à une diversité de pratique, de choix, de découverte. L'aide aux leçons est un dispositif complémentaire de ce qui est mis en place par l'école sur le temps scolaire, notamment dans le cadre des APC (*activités pédagogiques complémentaires*), et nous avons le souhait de relancer l'aide aux leçons quand la situation nous le permettra. De fait, à ce jour l'aide aux leçons est assurée par des animateurs et par des enseignants volontaires rémunérés par la mairie sur les heures d'aide aux leçons. Dans les écoles nous avons moins d'enseignants volontaires que sur les autres périodes, et les animateurs sont plus des professionnels de l'animation que de l'aide aux leçons. Donc ils sont aussi plus efficaces à proposer des ateliers pédagogiques, animés, dynamiques, et qui apprennent des choses et éduquent les enfants par d'autres biais, que de les aider à faire leurs devoirs, même si nous sommes convaincus, et nous travaillons avec les services sur ce sujet, que l'aide aux leçons est un service important, nécessaire, aussi bien pour les enfants et les familles fragiles que pour les enfants qui rentrent tard le soir chez eux après la garderie. J'espère bien explorer de nouvelles solutions pour le proposer de nouveau à l'échelle de la commune. Je ne suis pas d'accord avec le terme d'abandon.

Sur la question de la transmission de tableaux de bord par cycles, par écoles, et du taux d'encadrement, je ne peux pas vous les transmettre je ne les ai pas en l'état.

Sur vos remarques sur la restauration, je vous rappelle que nous avons rencontré les directions d'écoles et des parents d'élèves en juillet, pour faire 2 scénarios pour la rentrée. L'un où l'on serait dans un protocole sanitaire très allégé, et on pouvait se permettre d'avoir 2 heures de pause méridienne. L'autre avec un protocole sanitaire plus contraint pour la commune, où il était impossible de faire manger les enfants en moins de 2h30, et vous constatez vous-même que 2h30 ça ne passe pas exactement, notamment dans les plus grandes écoles, et surtout en début d'année où les plus jeunes enfants découvrent l'institution, découvrent la cantine. Le début d'année est toujours un peu plus tendu sur les horaires. Les directions à la rentrée, et notamment les 3 nouvelles directions, se sont engagées auprès de nous à assurer la surveillance d'enfants de 11h30 à 12h et de 13h30 à 14h, ce qui nous a permis d'envisager une pause méridienne pour les enfants de seulement 2h et non pas 2h30. Cette organisation est en place, mérite d'être encore précisée et affinée. Je n'ai pas eu d'écho direct, à part vos retours en commissions mais qui n'étaient pas assez précis sur les repas les plus courts et les plus pressés. En revanche on a bien en tête, et nos équipes nous en ont fait part, de difficultés sur les circulations, les rotations, qui sont liées aussi aux effectifs d'animation en début d'année qui sont toujours un peu plus faible qu'en année pleine.

Je ne suis pas en mesure de vous fournir un bilan précis de la grève de jeudi dernier, puisqu'il n'est pas encore disponible. Je peux toutefois vous dire que les agents grévistes ayant été assez nombreux, nous avons dû fermer les services d'accueil du matin, d'accueil du soir, de périscolaire et de pause méridienne dans toutes les écoles. Il y a seulement l'école maternelle des Omblais qui a pu avoir un service d'accueil du matin et d'accueil du soir.

L. BESSERVE : Merci pour toutes ces précisions. Un petit mot sur l'organisation scolaire. Evidemment on travaille ensemble avec M. PABOEUF et d'autres élus quand c'est possible sur l'organisation scolaire, avec des rencontres avec les directions et les parents d'élèves. Ce qui nous guide aujourd'hui c'est donc l'accueil des enfants bien évidemment, et le respect du protocole sanitaire. Je remercie aussi l'ensemble des personnes qui œuvrent dans ce sens-là, que ce soit les personnels de la Mairie et les enseignants. A ce jour nous n'avons pas eu de fermeture de classes depuis le début de l'année. Nous sommes exigeants sur le protocole sanitaire, avec ses groupes-classes, avec ses règles de non brassage durant le temps de restauration. Et c'est ça qui nous importe aussi, car vous savez que quand il y a une fermeture de classe c'est aux parents de garder les enfants pendant une semaine. Aujourd'hui c'est vraiment ça qui nous guide dans cette organisation. Vous avouez aussi que le recrutement des personnels n'est pas évident, aujourd'hui nous sommes toujours en recrutement d'animateurs, avec quelques fois aussi des ATSEM qui s'absentent pour arrêt maladie ou autres. C'est de la gestion au quotidien. Ce sont 1.000 enfants sur la commune dont nous avons la responsabilité, et c'est un travail du quotidien, que les services ressources humaines et encadrants au Pôle Vie de la Cité prennent à bras le corps pour garantir la sécurité et la

qualité du service dans nos écoles. Sur le recrutement, Monsieur ANNEIX ne me contredira pas sur les difficultés de recrutement, et c'est vraiment un axe de travail sur lequel nous allons nous engager cette année, pour pérenniser, annualiser et fidéliser toutes les personnes qui travaillent sur les temps périscolaires. Il y aura un temps d'évaluation évidemment, et c'est un chantier que nous devons prendre assurément pour cette année scolaire.

C'était un point d'information, merci également M. PABOEUF pour tout ce travail.

10. CONVENTION D'INTERVENTION D'UN AN AVEC L'ASSOCIATION AFRIKAN DIWAN INTERVENANT SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES

(Rapporteur : M. PABOEUF)

La collectivité a fait le choix pour l'année 2021-2022 de maintenir une organisation de la semaine de 4 jours et demi après une interruption provisoire due aux adaptations nécessaires à la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Inscrits dans le PEdT (Projet Educatif de Territoire) qui a fait l'objet d'une réécriture cette année, les temps périscolaires de l'après-midi (15h40-16h45) s'articulent autour de trois propositions : l'aide aux leçons, les ateliers libres et les parcours découverte. Les associations participent aux « Parcours découverte » qui s'adressent aux enfants d'élémentaire.

Plusieurs associations ont déjà souhaité s'impliquer dans ce dispositif Betton Echecs Club, Ecole de musique, Eveil-Triskel (Théâtre), Dojo Bettonnais, Déclic (photo), CSB (Hand ball, tennis de table, escrime).

L'association Afrikan Diwan propose des activités de percussions africaines à Betton depuis cette année. Elle intervient depuis plusieurs années avec la Ville de Rennes dans les écoles et les ALSH. Elle souhaite s'inscrire dans le dispositif « parcours découverte ».

Il convient donc d'établir une convention qui détermine le mode de coopération et définit les modalités d'intervention du personnel associatif.

La commune et l'association se sont accordées sur un volume horaire annuel correspondant à un nombre d'interventions hebdomadaires. Ce total prend en compte une éventuelle variation, s'élevant à 10% du volume horaire défini.

L'association adressera une facture à la ville à la fin de chaque période, en se conformant à la grille de rémunération annexée à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention d'intervention sur les temps périscolaires avec l'association Afrikan Diwan pour l'année scolaire.

N. LUCAS : Je voulais juste savoir si le local Relais Atout'Age qui est prêté à l'association l'est à titre gratuit ou s'ils payent quelque chose.

L. BESSERVE : C'est à titre gracieux.

T. FAUCHOUX : Nous ne sommes pas dans le périscolaire mais dans le soutien de l'association au développement de son activité. Le local est mis à disposition, comme aux autres associations, à titre gracieux. L'association développe effectivement depuis cette année des activités à destination des enfants autour de la percussion, avec une deuxième dimension qui est une dimension solidaire, puisqu'ils travaillent sur des festivals, à la fois en France en lien avec le Sénégal, et à la fois au Sénégal en lien avec la France. C'est à ce titre là qu'on soutient à la fois pour les enfants et pour ses actions de solidarité, qu'on a prêté ce local, le seul local qu'on a trouvé de disponible un soir dans la semaine et c'est pour ça qu'ils sont là-bas.

T. ANNEIX : C'étaient les membres de cette association qui nous accueillaient à l'entrée de la journée des associations ?

T. FAUCHOUX : Oui c'est bien ça.

T. ANNEIX : Ça avait très bien marché.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

11. FIXATION D'UN NOUVEAU TARIF SPECTACLE POUR LA CONFLUENCE

(Rapporteur : S. ROUANET)

Lors du conseil municipal du 7 juillet 2021, différents tarifs pour les spectacles à la Confluence ont été fixés. Il existe actuellement 4 niveaux de tarifs selon le coût de la prestation : tarif A+, tarif A, tarif B et Tarif C.

Un nouveau spectacle a été programmé pour une représentation le 27 février 2022. Il s'agit du « Tango pour quatre temps » de la Compagnie Les 3 Valoches. Il convient de fixer un nouveau tarif unique D à 5 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- **DE FIXER** un nouveau tarif D à 5 €.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

12. INFORMATIONS

(Rapporteur : L. BESSERVE)

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N'AYANT PAS DONNE LIEU A PREEMPTION

- Le Vivier Louis, répondu le 24/06/2021
- 6 allée des Forestiers, répondu le 09/07/2021
- 4 rue du Docteur Laennec, répondu le 09/07/2021
- 36 rue du Mont Saint Michel, répondu le 09/07/2021
- 5 rue des Lavandières et rue des Tanneurs, répondu le 20/07/2021
- Pont Brand, répondu le 02/08/2021
- Pont Brand, répondu le 02/08/2021
- 63 rue de Rennes, répondu le 02/08/2021
- 3 rue du Mont Saint Michel, répondu le 04/08/2021
- 26 rue du Mont Saint Michel, répondu le 04/08/2021
- 16 rue de Brocéliande, répondu le 04/08/2021
- 23 rue de Rennes, répondu le 04/08/2021
- 29 avenue d'Armorique, répondu le 14/09/2021
- Rue de l'Argoat Lot n°1, répondu le 14/09/2021
- Rue de l'Argoat Lot n°2, répondu le 14/09/2021
- Rue de l'Argoat Lot n°3, répondu le 14/09/2021

DECISIONS DE LA MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.

N°	Date	Objet	Montant TTC	Type de contrat
21-05	05/08/2021	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION ADELCE (GESTION DE LA MASSE SALARIALE)	2 940 € TTC	Prestations
21-06	05/07/2021	RENOUVELLEMENT CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS A L'ASSOCIATION AR ROC'H	4.80 € le repas	Prestations
21-07	02/09/2021	CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA GESTION DES TITRES RESTAURANT	Sans Objet	Régie
21-08	17/08/2021	CONVENTION DE RENOUVELLEMENT A LA MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES AVEC LE CENTRE DE GESTION	1 800 €	Prestations
21-09	04/09/2021	INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES – LOCATIONS DE SALLES – MODIFICATIF	Sans Objet	Régie

REMERCIEMENTS

- Handi'chiens – Remerciement pour subvention

S. LAPIE : Merci Madame la Maire. Enfin, une heureuse nouvelle. En raison de la crise sanitaire, le repas de nos aînés a bien été annulé et non pas reporté, transformé en une lettre adressée par madame la maire évoquant des jours meilleurs. Nous aurions pour notre part, souhaité dans cette période d'isolement et de craintes, une action plus solidaire et chaleureuse, un colis par exemple... Le 9 octobre prochain, aura lieu le repas de nos aînés. Nous ne doutons pas que ces retrouvailles seront teintées de fortes émotions. Une remarque, il était de coutume que des conseillers municipaux d'opposition, soient conviés à cet événement. À ce jour point d'invitation. En parlant d'invitation, certains d'entre nous ont reçu un carton d'invitation pour le vernissage du 17 septembre dernier, de l'exposition « la clairière envisagée ». Sur l'enveloppe, pas de noms, que l'adresse et nous avons été surpris également que seul apparaisse, Madame la Maire et madame l'Adjointe en charge de la culture et de la communication. Le conseil municipal n'y est pas associé comme il était de coutume, cela nous interroge. Merci, Madame la Maire de vos réponses.

L. BESSERVE : Je vais commencer par ce qui est matériel, sur l'invitation du vernissage. Il est de coutume de mettre pour les actions culturelles *Madame la Maire et Madame l'adjointe à la culture*. Et dont acte, il y a eu un problème sur les étiquettes, moi-même j'ai reçu l'invitation sans nom. On va remédier à ce problème bien évidemment, mais nous avons été nombreux dans ce cas-là.

Sur le repas des aînés, je m'aperçois ce soir que vous faites beaucoup de références aux mois passés, et nous nous avons la ferme conviction de regarder vers l'avenir. Sur toutes ces questions de formes, il y a 6 mois, un an, un an et demi ou deux ans, je ne sais pas si c'est cela qu'attendent les bettonnais. Donc aujourd'hui la COVID s'éloigne, mais vigilance quand même, en respectant le protocole sanitaire nous organisons le repas des aînés, et, là où je vous rejoins, j'espère que ce sera dans une grande convivialité. Sur la question des invitations, sur les mandats précédents, ceux qui sont invités ce sont tous les membres du CCAS, y compris les membres de l'opposition, et pour la Ville les membres du bureau. Il n'y a pas eu de changements, les élus de l'opposition sont invités par le biais du CCAS.

T. ANNEIX : Il y aura donc une invitation pour R. PIEL qui ne l'a pas encore reçue, et qui est membre du CCAS ?

F. MIGNON : L'invitation est déjà partie à tous les membres du CCAS ces derniers jours.

T. ANNEIX : Concernant l'historique c'est bien de regarder derrière pour savoir où on va.

Deux questions qui portent sur nos cours d'eau. Le Quincampoix, petite rivière qui coule de Melesse à Betton, subit depuis le 30 août une pollution. Cette pollution serait due à une saturation de la station d'épuration de Melesse. De nombreux dégâts et nuisances sont constatés. Il semblerait que la ville de Melesse aurait tardé à réagir. Pouvez-vous, Madame la Maire, nous informer des dégâts subis, les raisons de cet incident, les mesures prises pour réparer et corriger les dysfonctionnements s'ils s'avèrent constatés et un point sur l'état actuel du cours d'eau. Au-delà du triste constat écologique, des mesures d'interventions, de réparations seront nécessaires. La charge financière de celles-ci seront porté par qui ? Deuxième question : Localement, un bateau à quai a subi une avarie entraînant une fuite d'hydrocarbure, pouvez-vous nous informer sur cet événement. Merci Madame la Maire.

L. BESSERVE : Sur la pollution du Quincampoix, j'avais été alertée. La police de l'eau était sur place, et très rapidement l'origine de la pollution a plutôt été retrouvée sur le territoire de la commune voisine à Melesse, et concernant la station d'épuration. Je sais que les élus de Melesse s'attachent à résoudre ce problème avec le gestionnaire de la station. Aujourd'hui, sur l'état actuel du cours d'eau, à certains endroits à certains moments il n'y a rien d'observé, et à d'autres moments il y a des odeurs nauséabondes, c'est très variable d'un moment à l'autre, et je pense qu'ils sont en train de rechercher activement sur le process de la station d'épuration de Melesse. Sur le territoire de Betton nous avons eu aussi beaucoup de choses à gérer, et je ne gère pas la station d'épuration de Melesse.

Sur la fuite d'hydrocarbure, je donne la parole à T. FAUCHOUX qui était d'astreinte.

T. FAUCHOUX : Effectivement samedi en fin de matinée nous avons été appelé par la gendarmerie de Rennes, nous informant qu'il y avait une fuite d'hydrocarbure sur le canal. C'est un bateau qui avait fait son plein la veille, et je ne sais comment il s'est débrouillé mais il y avait plusieurs litres de gasoil qui étaient tombés dans le fonds du bateau, ça a donc coulé tranquillement dans la nuit. En fin de matinée quand le soleil a commencé à chauffer, ce qui était un peu transparent est devenu très odorant, et donc

ça a alerté la gendarmerie qui m'a appelé. J'ai appelé les pompiers, il y a donc eu les pompiers de Betton et les pompiers de Rennes spécialisés dans les barrages qui sont intervenus. Les services de la Région étaient également présents. Le barrage a été mis en place avec des produits buvards et des produits mis pour absorber le gasoil qui était sur l'eau. On a été avec les services de la Ville, et je les remercie car c'était dimanche en fin de matinée, appelés en urgence pour aller retirer ces produits qui avaient absorbés tout le gasoil et les enlever avant qu'ils ne coulent et donc polluent le fonds du canal. On était les seuls à pouvoir intervenir car la Région nous disait « on n'a pas les moyens de », donc on s'est débrouillé avec les services techniques de la Ville, à 3, et on a réussi à enlever ces produits-là. Normalement tout est rentré dans l'ordre, les barrages ont été défaits lundi, donc tout va bien.

T. ANNEIX : On a interrogé la Région pour savoir pourquoi ils n'étaient pas en capacité d'intervenir ?

T. FAUCHOUX : On a été un peu surpris, car lors de la mise en place du barrage samedi après-midi, le capitaine des pompiers en charge de la mise en place de ce barrage nous a dit qu'on mettait en place, on laissait et qu'on ne touchait à rien et qu'on ferait le point lundi. Et dimanche matin on a reçu un appel de l'OFB (*Office français de la biodiversité*), la police de l'environnement, qui nous a demandé en urgence de retirer les produits. Il devait être 10h30 quand j'ai reçu un premier appel, et il fallait retirer les produits avant midi. Donc on a fait.

L. BESSERVE : La Région est au courant de l'épisode évidemment, et ils ont aussi leurs services qui viennent inspecter régulièrement, que ce soit pour ce genre de choses ou autre. Ils ne pouvaient pas intervenir dimanche, mais autrement quand on les appelle sur l'entretien du halage, ou d'autres problématiques où l'on souhaite intervenir sur le halage, par exemple la journée des associations où on a demandé la fermeture, on a des relations avec la Région et on va retourner vers eux par rapport à cet épisode-là.

C. GOYAT : J'ai une dernière remarque par rapport à votre intervention tout à l'heure Madame la Maire, sur le protocole sanitaire à tenir dans les écoles, c'est certes très important, là-dessus je ne vous contredirai pas, mais par contre j'ai juste une inquiétude sur le respect du rythme de l'enfant, parce que depuis deux ans nos enfants, pour parler familièrement, ils en « bavent ». Je pense qu'il faut aussi prendre en compte le rythme de nos enfants, le respect de leur rythme. Mais je sais que c'est très difficile d'allier les deux.

L. BESSERVE : Merci pour cette remarque, nous aurons l'occasion d'y revenir en commission enfance jeunesse.

La séance est levée à 22h15.